



Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR

Jeudi 30 avril 2026 (PV-CX719)

12h

Plateforme Zoom

Présences

Professeure Mariane Gazaille, vice-présidente aux relations de travail (VPRT)
Professeure Chloé Fortin Bergeron, vice-présidente aux affaires universitaires (VPAU)
Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC)
Professeur Philippe Caron, trésorier
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Absences

Professeur Pier-Luc Lajoie, président
Professeur Marc Beauregard, vice-président aux affaires syndicales (VPAS)
Professeure Lyne Cloutier, secrétaire
M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)

Marianne Gazaille préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire de réunion.

CX719-30-04-2026-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2026 (CX718)
4. CSC – Recommandations
 1. Soutien financier à Moisson Mauricie / Centre-du-Québec
 2. Bourses écoles secondaire et collèges
 3. Modification – Règle 11 régissant l'attribution des bourses d'études universitaires
 4. Convention de don 2026-2030
5. Date de la prochaine réunion régulière : 14 mai 2026
6. Clôture de la réunion

CX719-30-04-2026-01 Ouverture de la réunion

En l'absence de la présidence et de la secrétaire, la vice-présidence aux relations de travail préside la réunion.

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits. Le quorum étant constaté, la vice-présidence aux relations de travail souhaite la bienvenue aux collègues.

CX719-30-04-2026-02 Adoption de l'ordre du jour

La présidence de la réunion présente l'ordre du jour de la réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 719^e réunion du comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

CX719-30-04-2026-03 Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2026 (CX718)

L'adoption du procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 9 avril 2026 (CX718) est reportée à la prochaine réunion.

CX719-30-04-2026-04 CSC - Recommandations

1. Soutien financier à Moisson Mauricie / Centre-du-Québec

La VPSC dépose une recommandation du comité des services à la collectivité (CSC) découlant d'une demande de partenariat financier de la banque alimentaire régionale. Le CSC a accepté de verser 350 \$ et il recommande au comité exécutif de combler la différence, soit 550 \$, pour l'achat du plan partenaire « 500 \$ + 8 billets » pour le brunch-bénéfice de Moisson Mauricie / Centre-du-Québec du 24 mai 2026.

Le CAU indique qu'il se retirera des discussions puisqu'il est en conflit d'intérêts avec cette demande.

Après discussion, les membres du comité exécutif acceptent de combler la différence de 550 \$ pour l'achat du plan partenaire « 500 \$ + 8 billets », au coût total de 900 \$, pour le brunch-bénéfice de Moisson Mauricie / Centre-du-Québec organisé le 24 mai 2026. Les membres du comité exécutif rendront les billets à l'équipe de Moisson pour qu'elle les remette à des bénévoles ou à des utilisateurs et utilisatrices de l'aide alimentaire.

2. Bourses écoles secondaire et collèges

La VPSC explique que le CSC remet annuellement des bourses à des élèves d'écoles secondaires et à des étudiant.es de collèges :

- 10 bourses de 200\$ aux écoles secondaires, soit 2 000 \$;
- 6 bourses de 500 \$ aux collèges, soit 3 000 \$.

Ces bourses, qui figurent aux budget 2026-2027 du Syndicat, seront accordées cette année considérant les fonds disponibles et que le processus d'attribution est en cours.

La VPSC souligne que le CSC est d'avis que ces montants seraient plus bénéfiques pour les étudiant.es de l'UQTR.

CONSIDÉRANT	les <i>Statuts</i> du Syndicat;
CONSIDÉRANT	le budget 2026-2027 du Syndicat;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité des services à la collectivité;
CONSIDÉRANT	les explications de la vice-présidente aux services à la collectivité;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de supprimer l'attribution des bourses aux étudiant.es de collèges et aux élèves d'écoles secondaires et d'allouer les montants aux bourses d'études universitaires à compter de l'année 2027-2028.

Adoptée à l'unanimité.

3. **Modification – Règle 11 régissant l'attribution des bourses d'études universitaires**

La VPSC indique que l'actuelle règle a été adoptée par le conseil syndical le 30 janvier 2014.

Une refonte des noms des bourses et des critères d'attribution a été approuvé par le CSC, puis présentée à Madame Valérie Baril-Sabourin, coordonnatrice, bourses et projets spéciaux de la Fondation de l'UQTR, pour valider la proposition de règle.

Les montants des bourses (écoles secondaires et collèges) sont ajoutés au montant de 15 000 \$ que le Syndicat remet chaque année en bourses universitaires via la Fondation.

CONSIDÉRANT	les <i>Statuts</i> du Syndicat;
CONSIDÉRANT	la <i>Règle 11 régissant l'attribution des bourses d'études universitaires</i> ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité des services à la collectivité;
CONSIDÉRANT	les explications de la vice-présidente aux services à la collectivité;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil syndical l'adoption de la *Règle 11 régissant les bourses d'études universitaires* telle que modifiée.

Adoptée à l'unanimité.

4. **Convention de don 2026-2030**

La VPSC rappelle que le Syndicat a signé une entente avec la Fondation de l'UQTR concernant une contribution financière non capitalisée dédiée à l'octroi de bourses aux étudiant·es. Le Syndicat remet annuellement 15 000 \$ en bourses universitaires via la Fondation de l'UQTR. La précédente convention de don adoptée par le comité exécutif (PV-CX625-26-08-2021-07.1) en 2021 est arrivée à échéance en 2025.

À compter de 2027, soit la première année, le Syndicat remettra 15 000 \$ (budget adopté par l'assemblée générale du 26 mars dernier). À compter de l'an prochain, en additionnant les montants des bourses écoles secondaires et collèges, le Syndicat remettra annuellement 20 000 \$ en bourses universitaire.

Le document a fait l'objet de discussion avec Madame Valérie Baril-Sabourin, coordonnatrice, bourses et projets spéciaux de la Fondation de l'UQTR.

CONSIDÉRANT	le projet de convention de don 2026-2030 ;
CONSIDÉRANT	la volonté du Syndicat de poursuivre l'octroi de bourses aux étudiant·es de l'UQTR ;
CONSIDÉRANT	les explications de la vice-présidente aux services à la collectivité ;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'autoriser le président à signer la convention de don 2026-2030 impliquant la Fondation de l'UQTR et le Syndicat.

Adoptée à l'unanimité.

CX719-30-04-2026-05 Date de la prochaine réunion

La présidence de la réunion rappelle que le comité exécutif se réunira le jeudi 14 mai 2026.

Elle profite du moment pour remercier la vice-présidente aux services à la collectivité pour le travail accompli depuis sa première élection en 2019 et souligne son engagement syndical.

CX719-30-04-2026-06 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 25.

Mariane Gazaille
Présidente de la réunion

François Landry
Secrétaire de la réunion